

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absents : 2

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU**ABSENTS :** VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON Christophe**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°34****Rapporteur : Christian MICHAUD****OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET 2023 DES CIMETIÈRES - APPROBATION**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget des cimetières** présenté lors du compte administratif le 4 avril 2023 est de **3 383,68€**

La section d'investissement du budget des cimetières pour 2022 se clôture en déficit à - 14 172,86€ conformément au compte administratif.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 3 383,68€ (somme du solde de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2022 sur 2023 :

- en fonctionnement (compte 002) : 0€
- en investissement (compte 1068) : 3 383,68€

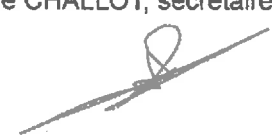
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 des cimetières tel que présentée ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 11 AVR. 2023

